

Comité d'Entreprise du 27 septembre 2018

Point sur la trésorerie du Comité d'entreprise

Au nom de l'ensemble des élus du CE, Franck LEGRAND, trésorier du comité d'entreprise interpelle la direction afin d'obtenir une réunion extraordinaire. Comme nous vous l'indiquions sur notre site internet (*voir l'article du 14 septembre*), pour 2018, l'estimation de la direction était une masse salariale identique à celle de 2017. Surprise désagréable de cette rentrée : une baisse de 5,5% en 2018 par rapport à 2017 conduit la direction à retenir 390 000 euros sur l'acompte qu'elle devait verser.



Cette situation est créée par la diminution constante des frais de personnel, liée aux remplacements de salariés par des CDD ou des CDI moins payés, à la baisse globale des effectifs et à une politique salariale atone.

La dotation du CE devrait donc baisser en 2018 de 5,9%. L'employeur doit des explications sur cette situation non prévue qui grève lourdement le budget du CE et pèse sur la distribution des prestations de fin d'année. La direction s'engage à mettre rapidement en place cette réunion. Bien entendu, les élus du CE, et notamment la CFDT, travaillent à maintenir un bon niveau de prestations, ce qui sera encore le cas pour 2018.

Mais équilibrer le budget du Comité d'Entreprise devient un exercice de plus en plus difficile dans ces conditions.

Point sur la Matmut

La direction nous informe de la mise en place dès le 1^{er} janvier 2019 d'une bourse à l'emploi commune entre le groupe et la MATMUT.

Si ce projet de passerelle peut intéresser des salariés du groupe, les élus CFDT demandent des précisions. Quelle est la cartographie des métiers, quelles sont les classifications, quel est le statut complet et quelles sont les activités sociales de la MATMUT ?

Sans ces éléments, comment les salariés pourraient-ils répondre, en connaissance de cause, aux offres proposées et accepter le transfert de leur contrat.

Autre point critique porté par les élus CFDT : un salarié recruté sur le GIE MATMUT qui ne répondrait pas aux attentes du poste, se verrait dans ce cas réintégré, mais pas obligatoirement sur le poste qu'il occupait avant sa mutation. Les élus CFDT souhaitent sécuriser ce point en priorité.

Nous demandons également que des mesures compensatoires sur les différences de statuts puissent être proposées, même si l'ancienneté du salarié sera conservée.

Enfin, pour la CFDT les mesures d'accompagnement à la mobilité prévues dans l'accord GPEC doivent être maintenue pour toutes les futures mutations, sachant que le futur accord n'inclura pas la dimension du futur groupe « Ag2r, La Mondiale, Matmut ».

Point sur la cessation d'APREP Diffusion

Les élus du comité d'entreprise sont informés de la cessation à la société NORTIA d'APREP Diffusion qui est une plateforme CGPI (courtier grossiste) acquise en 2007 par La Mondiale. Cette entité gère à ce jour 2 milliards d'euros en épargne et 7 millions d'euros de collecte en prévoyance pour des contrats emprunteurs. Elle emploie directement 34 salariés non rattachés aux GIE Ag2r-Réunica et La Mondiale.

Ce dossier n'aurait aucun impact sur la marge de solvabilité du groupe, sur la charge de gestion en prévoyance et aucun avis ne sera attendu du CE. C'est pourtant une activité supplémentaire qui quitte le giron du groupe.

Point sur la mise en place d'une badgeuse virtuelle

La direction souhaite mettre en place un système de badgeuse virtuelle sur écran, dans un premier temps dans le cadre du déploiement du télétravail. Toutefois, à terme, ce dispositif sera étendu à l'ensemble des salariés.

Devant la lenteur constatée du démarrage des ordinateurs qui peut prendre jusqu'à 10mn, la CFDT, ainsi que la grande majorité des élus, demande qu'un crédit temps correspondant soit octroyé pour chaque journée badgée sur écran.



Point sur le déménagement du siège social

Le siège AG2R LA MONDIALE va déménager du boulevard Haussmann pour partir boulevard Malesherbes. Au-delà d'un simple changement de site, ce projet a des conséquences sociales et un coût. En effet, si la direction générale promet une économie de cinq millions d'euros par an sur le loyer du futur siège social, les coûts des déménagements ne sont pas annoncés et on peut imaginer qu'ils seront importants. D'autre part, le nouvel immeuble a une capacité moindre que les locaux actuels et le regroupement avec la MATMUT impose de réserver de la place à un certain nombre de ses collaborateurs.

Cette situation a conduit le COMEX à revoir la localisation de 20 % des collaborateurs parisiens (sans compter le déménagement de salariés d'Haussmann vers Malesherbes). De nombreux salariés ont déjà connus un déménagement ces derniers mois. Ainsi, des collaborateurs de la direction de la comptabilité en seront à leur 4^{ème} déménagement en seulement 3 ans.

Pour la CFDT, les aspects relatifs au prestige et à l'égo de certains directeurs ont été priorités au détriment de la conciliation entre la vie privée et de la vie professionnelle des autres salariés. C'est pourquoi la CFDT et l'ensemble des organisations syndicales formulent une déclaration auprès de la direction générale dans laquelle ils demandent l'étude d'autres scénarios, et notamment un qui permettrait de maintenir la direction de la comptabilité à Vivacity (voir la déclaration sur le site www.cfdt-ag2r.fr)

Point sur la mise en place d'un délégué à la protection des données

La direction générale nous informe de la mise en place d'un délégué à la protection des données. Son rôle sera de s'assurer de la validité, de la traçabilité et de la garantie de la protection des données personnelles, tant en interne qu'en externe. Une hiérarchie de la gestion des risques est mise en place et implique l'ensemble du personnel. Le Groupe fort de 11 000 collaborateurs gère en effet les données sensibles et confidentielles de 15 millions d'assurés sur près de 1000 applications et sites pour 30 entités « responsables de traitements » en relation avec de nombreux « co-responsables » et « sous-traitants ». Ainsi les métiers et activités et les acteurs qui les composent ont un niveau de responsabilité quant à l'utilisation et la protection de ces données ; le non-respect des consignes étant sanctionnables. Toutes les informations relatives au RGPD seront annexées au Règlement Intérieur du groupe.

Point sur le règlement intérieur

La direction générale nous informe sur la modification du règlement intérieur portant sur la lutte contre la fraude et la corruption.

Ce document, et la présentation qui en a été faite révèlent selon la CFDT, une ambiguïté qui n'a pas été levée. Le discours de la direction est en gros celui-ci :

- définition imprécise de la « corruption » entre qualification pénale et qualification pouvant donner lieu à sanction dans l'entreprise.
- document indiquant dès les premières pages, une tolérance zéro, des sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement.

Les explications de la direction laissent penser qu'il s'agit plutôt d'accompagner les personnes et de les inciter à revoir leurs pratiques. Mais cela sans formation, sans déterminer un niveau de valeur pour les cadeaux et invitations à déjeuner, ni accompagnement des salariés qui sont professionnellement les plus exposés à des pratiques à risque, alors même que l'image du groupe est en jeu.

Jours de fermeture en 2019 :

Vendredi 31 mai et vendredi 16 août

cfdt-ag2r.com

Point sur le flop de la carte UP

Les élus du comité d'entreprise ont souhaité faire une déclaration concernant le flop de la mise en place de la carte UP. Pour la CFDT, cette déclaration intervient après de nombreuses remontées dans les instances représentatives du personnel et à un stade où de nombreux salariés sont à bout. Utilisation impossible ou refus par de nombreux établissements, débit d'achat en double parfois même en triple, chargement retardé, etc...



« Vous avez souhaité mettre en place des tickets restaurant dématérialisés via la carte UP. Lors de la présentation du projet, les élus du comité d'entreprise ont exprimé leur fort scepticisme. Après un déploiement laborieux, les problématiques n'ont pas cessé : Cartes invalides, multiplication des débits, refus de certaines enseignes, région sous équipées... En septembre encore, un bug a retardé les chargements des cartes ! Certains salariés refusent désormais de bénéficier de la carte tant ils sont à bout ! Les élus du Comité d'Entreprise souhaitent qu'un bilan soit fait en octobre pour connaître les montants restant sur les cartes, le nombre d'anomalies et de dysfonctionnements. De même, les élus du comité d'entreprise demandent d'envisager un changement de partenaire, mais aussi le retour au chèque papier pour les salariés qui le souhaitent. »



Les salariés concernés par des débits d'achat, doublés ou triplés, doivent le faire savoir à leur représentant du personnel en précisant le nombre des débits concernés et si possible les sommes.

